

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

ⴰⵎⵓⵔ ⴰⵎⵓⵔ ⴰⵎⵓⵔ ⴰⵎⵓⵔ ⴰⵎⵓⵔ

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Rapport Annuel

Synthèse

2014

Synthèse du Rapport Annuel 2014

Conseil Economique, Social et Environnemental

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi organique régissant le Conseil Economique Social et Environnemental, le rapport annuel du Conseil au titre de l'année 2014 comporte l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays et procède à une revue de l'activité du Conseil au cours de cet exercice.

L'année 2014, pour le Conseil Economique, Social et Environnemental, a été marquée par la confiance avec laquelle Sa Majesté le Roi a honoré le Conseil en lui confiant, en collaboration avec Bank Al Maghrib, l'Etude sur la Valeur Globale du Maroc entre 1999 et 2013 et dont l'objet a été défini par Sa Majesté le Roi dans son discours du 30 juillet 2014 à l'occasion de la Fête du Trône :

«Nous invitons le Conseil économique, social et environnemental, en collaboration avec Bank Al Maghrib et les institutions nationales concernées, et en coordination avec les institutions internationales spécialisées, à entreprendre une étude permettant de mesurer la valeur globale du Maroc entre 1999 et fin 2013.

L'objet de cette étude n'est pas seulement de faire ressortir la valeur du capital immatériel de notre pays, mais également et surtout de souligner la nécessité de retenir ce capital comme critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques, et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays.

Nous attendons de cette étude qu'elle pose un diagnostic objectif de la situation, et qu'elle présente des recommandations pratiques pour son amélioration.»

En chargeant le CESE et Bank Al Maghrib de cette étude, Sa Majesté le Roi a clairement indiqué la voie pour l'élaboration d'une nouvelle approche intégrant les dimensions immatérielles de la richesse prenant appui sur le capital humain, social, institutionnel et culturel dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Cette étude, qui mobilise l'ensemble des catégories et des organes qui composent le Conseil, est d'autant plus importante qu'elle a, également, pour objet l'analyse des facteurs et des leviers pour la création de richesses matérielles et immatérielles dans notre pays au bénéfice de tous les Marocains.

Situation économique, sociale et environnementale

Concernant la situation économique, sociale et environnementale du Maroc, le Conseil a procédé à l'examen des principales évolutions, observées en 2014, à travers le prisme de la société civile organisée riche de par la diversité des expériences et des sensibilités des membres et des catégories composant le Conseil.

A partir de cette analyse, le Conseil émet des recommandations dans le cadre d'une approche intégrée, inclusive et durable tout en mettant l'accent sur quelques points de vigilance.

Dans un contexte régional caractérisé par des tensions géopolitiques, aux répercussions socio-économiques, le Maroc bénéficie d'une vision politique de long terme et d'institutions stables lui permettant de renforcer son influence, son attractivité et la confiance de ses partenaires à l'échelle internationale ainsi que de poursuivre sa dynamique de réformes institutionnelles, de transformation structurelle de son économie, de rattrapage social tout azimuts et de structuration d'un dispositif intégré pour un développement durable.

Dans ce contexte, les exigences de développement de notre pays imposent la finalisation du cadre législatif et institutionnel conformément aux dispositions et aux délais fixés par la Constitution de 2011. Les processus d'élaboration des projets de lois et de mise en place des textes réglementaires sont relativement longs et gagneraient à être revus pour permettre à notre pays de tirer les bénéfices des réformes en termes d'efficacité des politiques publiques pour que les citoyennes et citoyens jouissent pleinement des libertés et droits fondamentaux prévus par la Constitution, pour renforcer la confiance tant des opérateurs économiques nationaux et internationaux, consolider l'Etat de droit, lutter efficacement contre la corruption et améliorer durablement le climat des affaires. A cet égard, le Conseil préconise une accélération dans la mise en œuvre de la charte de réforme de la Justice présentée en 2013.

Situation économique

Sur le plan économique, la reprise de la croissance au niveau des principaux pays partenaires du Maroc, notamment en Europe, demeure faible. Cependant, les prévisions du FMI, pour 2015, font état d'un renforcement de la reprise au niveau de l'Europe, ce qui pourrait se traduire par une amélioration de la demande adressée au Maroc.

L'atonie de l'économie européenne cumulée à des conditions climatiques défavorables ont été les principaux éléments affectant le net recul de la croissance nationale en 2014. Cette évolution conjoncturelle traduit la persistance des fragilités structurelles de l'économie marocaine malgré la confirmation de l'émergence de nouveaux secteurs très compétitifs à l'échelle mondiale à l'instar de l'automobile ou de l'aéronautique, la décorrélation progressive de la croissance nationale par rapport à la pluviométrie et les intenses efforts de diversification des produits nationaux et des marchés.

A cet égard, le Conseil considère que le renforcement des liens économiques avec le continent africain constitue une voie majeure pour la diversification des flux commerciaux et d'investissement. Cette orientation a, de fait, été érigée, à l'initiative et sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, en priorité pour la concrétisation d'un partenariat stratégique avec les pays africains, pour relever le palier de croissance et contribuer à l'amélioration durable du niveau de vie des populations.

Il importe, cependant, que les opérateurs nationaux agissent à travers une action de plus en plus concertée pour la concrétisation de ce partenariat. Le Conseil interpelle, aussi, les pouvoirs publics sur la nécessité d'accélérer les réformes structurelles nécessaires à une diversification profonde et plus large des bases de production vers les secteurs à plus forte ajoutée et riches en emploi de qualité et en faveur d'une intégration plus importante des filières nationales et mondiales au sein d'écosystèmes favorisant l'innovation et la compétitivité.

Par ailleurs, dans un contexte international marqué, au cours du second semestre, par le recul des cours mondiaux du pétrole et malgré la hausse des prix intérieurs de vente des carburants, l'inflation a été maîtrisée. Cette évolution s'est accompagnée par l'allègement des déficits budgétaire et commercial. La réduction du déficit commercial a aussi été soutenue par un léger accroissement des transferts des MRE, le maintien des investissements directs étrangers, en 2014, au niveau déjà élevé de 2013 et par la collecte de recettes exceptionnelles suite à l'opération de régularisation portant sur les avoirs à l'étranger des résidents au Maroc. L'ensemble de ces évolutions témoignent d'un climat de confiance des opérateurs nationaux et internationaux quant aux perspectives d'évolution de notre pays.

S'agissant des finances de l'Etat, le déficit budgétaire est revenu de 5,4% à 4,9% du PIB suite à l'évolution positive des recettes non fiscales, à la réduction des dépenses de compensation et à l'accroissement des dons en provenance des pays du Golfe. Cependant, la progression de l'encours de la dette du Trésor qui représente, à fin 2014, plus de 63% du PIB (en hausse de 2 points par rapport à 2013 et de plus de 16 points par rapport à 2009) exige de poursuivre les actions visant à réduire le déficit budgétaire pour éviter que la dette ne constitue un facteur de risque pour les équilibres financiers nationaux ainsi qu'au niveau de la confiance des opérateurs nationaux et internationaux.

En matière de création nette d'emplois, l'économie nationale n'a créé que 21.000 postes en 2014, suite à la création de 58.000 postes dans les secteurs des services et « agriculture, forêt et pêche » et à la perte de 37.000 dans celui de l'industrie ; la branche textile-habillement ayant perdu, à elle seule, plus de 32.000 postes.

D'une manière générale, le contenu en emplois de la croissance s'est affaibli en passant de plus de 24.000 emplois par point de croissance en 2013 à moins de 9.000 en 2014. Cette réduction de plus de 60% du nombre d'emplois créés par point de croissance est d'autant plus préoccupante que les secteurs traditionnels à fort contenu en emplois, tel que le bâtiment, sont en perte de vitesse et que les nouveaux secteurs émergents sont axés sur la productivité ce qui rend nécessaire l'élaboration d'une nouvelle approche pour dynamiser l'emploi. Dans ce contexte, le nombre de chômeurs s'est accru de 86.000 personnes portant le taux de chômage de 9,2% à 9,9%. Il importe de signaler que le taux d'activité de la population est en baisse de 0,3 point

et que le taux de sous-emploi, touchant particulièrement les femmes rurales, a augmenté de plus d'un point de pourcentage ce qui traduit, en sus de l'évolution du nombre de chômeurs, une précarisation des conditions d'emploi pour plus de 135.000 personnes. L'autre évolution préoccupante concerne le taux de chômage des diplômés du supérieur qui est de 20,9% et particulièrement celui des diplômés de la spécialisation professionnelle qui atteint 22,4%.

Situation sociale

Au niveau social, et concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés pour 2015, le Maroc a d'ores et déjà atteint l'objectif concernant la réduction de la pauvreté en particulier au niveau de l'accès des populations à l'eau potable, à l'électricité et au logement. Cependant, l'ensemble des OMD ne seront pas réalisés à l'échéance fixée, notamment ceux relatifs à l'éducation et à la santé, à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et ce malgré des indicateurs en progrès notables.

Concernant l'éducation, notre pays lui consacre plus du quart de son budget général, soit 10 points de plus que la moyenne mondiale. Toutefois, et en dépit des efforts qui ont permis la généralisation de la scolarisation, des déficits persistent au niveau des compétences acquises par les élèves qui sont en deçà des moyennes internationales. Parallèlement, le niveau de l'abandon scolaire, notamment à partir du cycle collégial, est préoccupant. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de l'institution, en 2014, du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique dont les premiers travaux ont porté sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation entre 1999 et 2013 pour aboutir à une vision stratégique 2015-2030 pour la réforme de l'éducation dont les grandes lignes ont été présentées devant Sa Majesté le Roi en mai 2015.

A cet égard, le Conseil recommande, particulièrement, de diversifier l'offre de l'enseignement technique secondaire pour faire face aux besoins du système productif, et de repenser le dispositif de formation professionnelle de manière à intégrer tant au système d'enseignement qu'à la montée en gamme de différents secteurs de l'économie nationale. Le Conseil recommande, également, de revoir le système de l'enseignement supérieur tant dans ses rapports à l'État, à l'économie, à la société, à l'environnement, aux technologies de l'information et de la communication qu'en termes de financement. Par ailleurs, il importe d'élever le niveau d'instruction de la population active, lequel doit être rehaussé par le biais de cycles de formation continue ou de formations complémentaires diplômantes pour les adultes.

Les attentes de plus en plus fortes de la population en vue d'accéder à un service de qualité et de quantité suffisantes, dans un contexte marqué par les profondes mutations politiques, économiques et sociales nationales, nous interpellent sur la nécessité de procéder à une réforme profonde du système de santé mettant le citoyen au centre de toute démarche et visant l'efficacité, la qualité et la réduction des inégalités sociales et territoriales ainsi que celles liées au genre en harmonie avec l'esprit et le texte de la Constitution de 2011.

Dans ce sens, le CESE préconise l'élaboration d'une politique nationale de santé ciblant le bien-être des populations, notamment les plus vulnérables. Pour ce faire, la régionalisation effective doit être hissée au rang de principe fondamental d'organisation et de gestion des services de santé. Il importe aussi de mettre en place une stratégie sectorielle de partenariat public/privé et des stratégies intersectorielles de prévention des maladies non transmissibles, des déficiences et du handicap ; ces principes étant appelés à être intégrés dans le cadre d'une carte sanitaire nationale.

Concernant la couverture médicale de base et en dépit des progrès significatifs constatés, les réalisations annoncées ne doivent pas occulter que plus de 40% de la population demeure exclue du système et que les disparités persistent au niveau des prestations. A cet égard, le Conseil préconise la mise en place de tous les régimes de l'AMO, notamment celui des artisans, des indépendants et professions libérales et des étudiants ainsi que la convergence progressive des régimes. Concernant le RAMED, sa réussite passe nécessairement par l'adoption des règles de bonne gouvernance s'appuyant sur la contractualisation dans la gestion du régime ainsi que sur la mise en place d'un organisme indépendant en charge de la gestion de ce régime.

L'identification des dysfonctionnements du système de retraite au Maroc, notamment concernant les déséquilibres financiers et la pérennité des prestations, a été à la base des deux projets de lois, proposés par le Gouvernement, relatifs à la réforme paramétrique des retraites. Le Conseil, saisi par le Chef du Gouvernement à cet égard, note que la réforme des régimes de pensions, qui revêt un caractère d'urgence, n'a pas encore été mise en œuvre. Il recommande de mettre à profit cette réforme, dont la réussite est conditionnée par l'adoption d'une approche participative dans le cadre du dialogue social, pour construire les fondements nécessaires à la mise en place du pôle public qui, parallèlement au pôle privé, sera structuré en régime de base et régime complémentaire différenciés comme le prévoit la réforme globale du système national de retraites.

Pour ce qui est du dialogue social, l'année 2014 a été caractérisée par l'organisation de rencontres entre les partenaires sociaux et le Gouvernement. Néanmoins, ces rencontres n'ont pas abouti à la conclusion d'engagements clairs entre les différentes parties. Dans ce contexte, le Conseil appelle à institutionnaliser le dialogue social et à œuvrer pour la conclusion de grands contrats sociaux visant à instaurer les conditions d'une amélioration de la performance économique dans un contexte de cohésion sociale renforcée.

Malgré de grandes avancées et la consécration constitutionnelle de l'égalité hommes-femmes, les inégalités persistent dans divers domaines. Pour remédier à ces inégalités, le Conseil préconise d'adopter une loi-cadre contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes (y compris la violence conjugale), d'adopter, dans les meilleurs délais, la loi portant création de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination et de renforcer la place du principe d'égalité dans les programmes éducatifs en tant que fondement de l'identité marocaine et de la citoyenneté.

Par ailleurs, la faible contribution des femmes dans les secteurs d'activité économique appelle à se doter d'instruments performants et d'indicateurs permettant d'appréhender l'effectivité de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, à instaurer un cadre favorable à l'égalité économique entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre les responsabilités professionnelles et familiales, à favoriser l'activité des femmes et faciliter leur accès à l'emploi ainsi qu'à promouvoir l'entrepreneuriat féminin particulièrement au niveau de l'Economie Sociale et Solidaire.

En effet, l'Economie Sociale et Solidaire est de nature à permettre à l'ensemble des catégories sociales, aux entreprises de différents secteurs et aux territoires de participer à l'amélioration de la croissance ainsi qu'à la consolidation de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités offrant, de surcroît, un potentiel important pour résorber les activités informelles.

Pour améliorer la contribution de l'Economie Sociale et Solidaire à la création de richesses, le Conseil recommande de créer un cadre législatif qui permettrait d'identifier clairement le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et de réunir l'ensemble de ses composantes dans un référentiel commun. Dans le même sens, le CESE préconise d'adopter une loi qui définirait les outils d'intervention et les moyens de soutien au développement de ses structures qui seraient adaptés aux trois catégories composant le secteur (coopératives, mutuelles et associations) et appelle à la mise en place d'instances régionales de l'Economie Sociale et Solidaire.

Situation environnementale

La Constitution de 2011 qui garantit le droit essentiel des citoyennes et des citoyens au développement durable ainsi qu'à un environnement sain, les engagements pris par le Maroc en matière de préservation de l'environnement ainsi que les projets structurants entrepris dans ce domaine traduisent la volonté ferme du pays de s'orienter vers un modèle de développement durable inclusif.

Dans ce sens, le Maroc gagnerait à faire de ses engagements en matière de préservation de l'environnement une véritable stratégie multidimensionnelle de développement et d'émergence socio-économique. Il s'agit de concilier entre les priorités de développement socioéconomique territorial et les spécificités et potentiels des espaces naturels des régions. A titre d'exemple, la préservation et l'aménagement du littoral devraient être intégrés dans les différents plans sectoriels ainsi que dans les différents documents de planification territoriale, en particulier ceux relevant des nouvelles prérogatives de gouvernance régionale, provinciale et locale.

Dans ce contexte, il s'agit de mettre en place la législation nécessaire pour élaborer un instrument d'évaluation stratégique environnementale et sociale, de développer une stratégie visant à mettre en place des écosystèmes soutenant la transition vers une économie verte et une économie bleue compétitives et intégrées dans des secteurs liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et hydrique ou à l'économie circulaire.

Dans ce cadre, la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) devrait constituer le référentiel et le fondement de la politique générale du pays en matière de développement socioéconomique, environnemental ainsi que la plateforme du nouveau paradigme national de développement humain durable. La SNDD devrait, en particulier, permettre de doter le pays d'un tableau de bord national, comportant des indicateurs pertinents permettant de mesurer la performance des politiques publiques. Au vu de son caractère multidimensionnel, cette stratégie gagnerait à être érigée en politique transversale à tous les départements gouvernementaux et collectivités territoriales. A cet égard, la SNDD ainsi que la stratégie d'efficacité énergétique devraient être déclinées dans l'ensemble des politiques publiques.

Le Conseil considère que la mise en œuvre de la Régionalisation Avancée est un chantier d'envergure qui va permettre de rapprocher la décision publique des citoyens et de mieux tenir compte des vocations des territoires.

La réussite de ce chantier stratégique, suite à l'adoption de la loi organique 111-14 relative aux Régions dans la perspective des élections régionales prévues en 2015, nécessite tout d'abord l'élaboration d'une Charte de la déconcentration des compétences et des moyens. Il s'agit, particulièrement, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'urgente nécessité de placer, au premier rang des préoccupations, la question du développement des compétences des personnels exerçant une responsabilité au niveau territorial.

Par ailleurs, les modalités de transition pour assurer le transfert des compétences et des moyens vers les régions doivent être précisées d'urgence notamment au niveau des découpages administratifs et des allocations budgétaires.

La réussite de la régionalisation dépend, également, de la mise en œuvre d'une articulation institutionnelle efficace et complémentaire entre les différents acteurs représentant l'Etat, la région, les communes ou encore entre les agences existantes et à celle à créer au niveau régional.

Focus « La recherche scientifique et l'innovation comme moteur de développement socio-économique »

Considérant que le développement de la recherche scientifique et de l'innovation constitue un important moteur de développement socio-économique, le Conseil a consacré le focus de ce rapport annuel aux défis humains et économiques de ce secteur ainsi qu'aux pistes favorisant son essor à travers la mise en place d'outils et de mécanismes qui permettront à la recherche, au développement et à l'innovation de devenir un des leviers majeurs de création de richesses, d'emplois et de bien-être pour les citoyens tout en facilitant l'accès à la société du savoir.

A cet égard, le Conseil considère que le développement de la recherche scientifique et de l'innovation doit émaner d'une volonté politique claire qui s'inscrit dans une démarche sur le moyen et le long terme ciblant la mise en place d'un écosystème porteur à moyen et long terme.

Il s'agit, tout d'abord, de poursuivre les efforts déployés par le Royaume en vue de l'amélioration du niveau du développement humain qui favorise fortement la recherche scientifique à travers l'élaboration de nouvelles approches et de mécanismes innovants.

Le Conseil recommande, aussi, d'atteindre un palier de 1% du PIB national consacré à la recherche, puis de le rehausser progressivement en maintenant l'effort sur au moins trois décennies.

Il est, ensuite, préconisé d'adopter une stratégie nationale de la recherche et de l'innovation qui identifie les secteurs prioritaires en insistant sur les métiers à haute valeur ajoutée et les services, désenclave le secteur de la recherche et de l'innovation en l'intégrant à l'économie nationale, régionale et mondiale, définit les processus et les structures de financement de la recherche et qui mette les entreprises nationales au cœur de la politique de la recherche et de l'innovation.

Cette stratégie permettra d'encourager la création de structures à mêmes de mener des travaux de recherche qui peuvent déboucher sur la création d'entreprises commerciales, de développer une recherche sur des programmes financés majoritairement par des fonds privés et de mettre en place des mécanismes incitatifs pour accroître, de manière significative, l'investissement des entreprises dans les programmes de R&D.

Le Conseil préconise, aussi, de renforcer les institutions publiques nationales et les ressources humaines avec une meilleure intégration de la diaspora marocaine à l'étranger et l'encouragement des chercheurs par des statuts mobilisateurs, la formation d'une nouvelle génération d'enseignants chercheurs, l'ouverture de l'université marocaine aux professeurs et chercheurs étrangers. Il recommande, également, l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire pour stimuler la curiosité des élèves et de développer des initiatives innovantes valorisant la prise de risque et la prise d'initiatives. Il s'agit, parallèlement d'orienter les étudiants vers les filières définies comme stratégiques, d'encourager la circulation de l'intelligence entre public et privé et ainsi qu'à l'échelle internationale.

Enfin, et pour éviter la fragmentation de gestion et les interférences entre les différentes parties, il est recommandé d'assurer le pilotage de ce secteur par une « Haute Instance » qui aura pour missions d'assurer la coordination entre les différentes parties prenantes, de piloter la stratégie nationale de recherche et d'innovation, de proposer un cadre législatif favorable et de canaliser le financement.

Activités du Conseil

Au niveau des activités du Conseil, l'année 2014 a été marquée par une sollicitude Royale particulière à l'égard du CESE qui a fortement contribué à renforcer la motivation et la mobilisation de ses membres.

Au cours de l'année 2014, qui a vu la promulgation de la loi organique relative au Conseil Economique Social et Environnemental, les organes du Conseil ont tenu 398 réunions avec un taux de participation moyen de 68% et auditionné 240 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux consacrant ainsi plus de 66% de ces réunions à l'écoute des parties prenantes.

Dans le cadre des saisines institutionnelles, le Conseil a élaboré, au cours de l'année 2014, huit avis et un rapport portant sur la vente en état futur d'achèvement, le partenariat public-privé, les établissements de crédit, l'exploitation des carrières, le littoral, les dérogations en matière d'urbanisme, l'exercice de la médecine et le régime des pensions civiles.

Parallèlement, le CESE a élaboré, dans le cadre des auto-saisines, six rapports et quatre avis concernant la cohérence des politiques sectorielles, l'économie sociale et solidaire, la discrimination à l'égard des femmes dans la vie économique, la gouvernance des ressources en eau et l'école et les nouvelles technologies, sachant que l'essentiel des travaux des commissions, notamment au second semestre 2014, s'est focalisé sur l'élaboration de l'étude sur la Richesse Globale du Maroc entre 1999 et 2013 conformément aux Hautes Orientations Royales.

Par ailleurs, le Conseil a communiqué, de façon régulière, à travers les médias et sur les réseaux sociaux, les différents avis et rapports élaborés ainsi que les rencontres organisées par le CESE.

Au niveau de la coopération internationale, le CESE a signé des conventions de coopération avec les Conseils du Congo, de Grèce et du Nigéria tout en renforçant sa coopération avec ses homologues français, espagnol et européen.

Pour l'année 2015, le plan d'action du Conseil comprend, en plus de l'Etude sur la Richesse globale du Maroc et du rapport annuel, la poursuite des sujets ayant fait l'objet d'auto-saisines en 2014 et l'étude de nouveaux sujets au titre de l'année 2015 à l'instar de politiques industrielles, de l'auto-emploi, de la situation des personnes âgées, des droits de l'enfant, de la vie associative, du changement climatique, de la responsabilité sociale des organisations, de l'égalité hommes-femmes dans la vie sociale et culturelle, des nouvelles technologies et des valeurs, de l'économie de la culture, des exigences de la régionalisation, du développement rural et de l'équité inter et intra-régionale. Ce programme d'action pourrait être ajusté en fonction des saisines du Gouvernement et du Parlement.

Soucieux d'être à la hauteur de la Haute Sollicitude dont Sa Majesté le Roi entoure le Conseil, les membres du Conseil Economique Social et Environnemental réaffirment leur détermination à œuvrer au renforcement du dialogue et de la coopération entre les partenaires économiques et sociaux, à contribuer à l'élaboration d'une charte sociale favorisant la cohésion sociale, au renforcement de la confiance et à la valorisation responsable, inclusive et durable du patrimoine matériel et immatériel de notre pays sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste.

Conseil Economique, Social et Environnemental

Angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5

Hay Riad , 10 100 - Rabat

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax : +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@ces.ma

www.cese.ma